

Nice

Conseil municipal : des

Au menu de la réunion d'hier, débat d'orientation budgétaire, vote du taux de la taxe foncière, rébellion d'une ex-adjointe, avant un incident de séance sur les bancs de l'opposition

Dernier débat d'orientations budgétaires de la mandature. Dernier du contrat triennal passé avec l'Etat. Débattu hier en conseil municipal à Nice. Rien de neuf sous le soleil. Orientations identiques à l'année passée. On poursuit les « investissements à un niveau élevé » – 85 millions d'euros en 2020 –, on « maîtrise les dépenses de fonctionnement ». Et on baisse « une nouvelle fois la fiscalité », fait valoir Christian Estrosi. Avec quatre priorités dans le vœux du budget primitif qui sera voté avant la fin de l'année. Du vert partout, sécurité et proximité, culture et solidarité. Sans oublier le pouvoir d'achat.

STÉPHANIE GASIGLIA
ET LAURE BRUYAS

Taxe foncière : ça baisse

Le taux communal de la taxe sur le foncier bâti a été voté, hier. Deuxième baisse en deux ans. Les élus se sont prononcés pour une diminution de 9,5 %, après celle de 9,2 % inscrite au précédent budget et dont les répercussions se font sentir sur les avis d'imposition qui arrivent dans les boîtes aux lettres des Niçois. Deux autres baisses sont aussi appliquées. La première, de 5 %, du conseil départemental. La seconde, votée par la Métropole : une baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour la deuxième année consécutive. Et la taxe poubelle baissera encore l'an prochain.

Le taux communal sur le foncier bâti, comme appliqué dans les avis 2019, s'établit donc à 21 %. Il était de 23,12 % les années précédentes. Et sera de 19 % l'an prochain. Ce qui sera le taux communal le plus bas des deux mandatures Estrosi. « Nous n'avons jamais touché le taux commun de la taxe foncière depuis

2008 », précise Philippe Pradal. La Ville, oui, mais pas la Métropole. Qui a actionné le levier fiscal il y a deux ans. En passant son taux métropolitain sur le foncier bâti de 0 à 6,4 %. Augmentant de fait la facture pour tous... Et donc pour les Niçois.

Toujours plus qu'en 2017

Ce qui explique que la baisse municipale de cette année ne compense pas encore la hausse métropolitaine. Il faudra attendre l'an prochain, où baisses cumulées de la TEOM et du taux rendront l'opération « blanche ». En clair, cette année vous payerez moins de taxes foncières que l'an dernier, mais toujours plus qu'en 2017.

Concrètement, le foyer fiscal de base, un couple avec deux enfants, verra sa taxe foncière baisser à Nice de 89 euros cette année par rapport à 2018. Et de 69 euros (en plus des 89 euros) en 2020. « En 2020, la taxe foncière à Nice aura baissé pour ce

foyer de base de 22 euros par rapport à 2017 », a calculé Philippe Pradal. Les seuls propriétaires concernés ? En attendant la suppression pour tous de la taxe d'habitation, les Niçois locataires bénéficient aussi de la baisse de la TEOM.

La Métropole était-elle obligée de baisser cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères, comme le suggèrent certains des opposants au regard de la jurisprudence Auchan (les recettes perçues ne doivent pas être démesurément supérieures au coût du service rendu) ?

Philippe Pradal s'inscrit en faux : « La création du budget annexe traitement des déchets » a permis « d'améliorer la lisibilité des charges et des produits de cette compétence ». Le premier adjoint évoque aussi la mise en place de la redevance spéciale. « Les entreprises sont désormais facturées sur la réalité de leur déchet ». Pour lui, un surfinancement est quasiment impossible. « S'il y a un surfinancement et que la justice passe c'est à l'Etat de rembourser puisqu'il se doit de vérifier. C'est donc un budget particulièrement contrôlé. »



L'opposition démonte le budget

► Patrick Allemand, PS

« Les priorités délaissées sous votre 2^e mandat sont nombreuses. Le commerce notamment auquel vous attribuez 1 million. Sauf que les commerçants n'attendent pas forcément de l'argent mais des conditions optimales pour que leurs fournisseurs et leurs clients puissent se déplacer et se garer en ville, ce qui est loin d'être le cas ». Fiscalité : « Vous faites financer, que vous le vouliez ou non, une partie de vos baisses fiscales à Nice par les contribuables de la Métropole. »

► Juliette Chesnel, EELV

« Dans moins de 20 ans, il fera 50°C en centre-ville. Nice importe 95 % de son alimentation et 100 % de son énergie. Vous nous vantez vos convictions écologiques. Comment osez-vous ? En matière d'écologie, dans cette assemblée, qu'avons-nous fait ? Faut-il encore une fois rappeler votre bétonisation de la plaine du Var, qui sacrifie nos dernières terres fertiles ? Vos subventions métropolitaines de 2 millions d'euro annuel pour le Grand prix de F1 alors que, en même temps, un quart de ce montant seulement est destiné au plan vélo ? Faut-il encore une fois rappeler votre projet

d'extension de l'aéroport pour faire venir 18 millions de passagers, alors que la Prom' est déjà irrespirable ? Faut-il rappeler que les habitants de l'Ariane n'ont toujours pas de tramway ? L'écologie ce n'est pas de la communication ! »

► Dominique Boy-Mottard, PRG

« Une grande partie du document est consacrée à la sécurité : on ne saurait s'en plaindre. Mais vous retombez dans vos travers habituels en évoquant davantage le matériel [en l'occurrence les 100 caméras de vidéosurveillance par an] plutôt

que l'humain. On sait bien que, si ce matériel est fiable en matière d'enquête et donc de répression, il n'est véritablement performant en matière de prévention que si un personnel suffisamment nombreux et formé en assure l'accompagnement. »

► Benoît Kandel, DVD

« La fiscalité que vous nous présentez me fait penser à Hollande et à ses grossières manœuvres visant à faire croire qu'il avait allégé la pression fiscale sur les ménages, alors qu'en fait il faisait exploser les impôts des Français. »

► Marie-Christine Arnautu, RN

« Notre dette est certes temporairement jugulée mais les perspectives sont nettement moins réjouissantes. En 2020, les remboursements des emprunts anciens s'élèvent à 45 millions d'euros, mais ce n'est là qu'une accalmie. Car les remboursements vont monter à 49,9 millions en 2021. Nous n'avons pas d'amortisseurs car notre épargne nette va tourner autour de 16 millions en moyenne par an, en y intégrant les cessions d'actifs... En clair, nous ne sommes pas encore sortis de l'auberge. »



SALON RÉNOVATION ET AMÉLIORATION DE L'HABITAT

nice-matin

28 29 30
SEPTEMBRE
ENTRÉE LIBRE - 10H-19H

ANTIBES
ESPLANADE DU PRÉ DES PÊCHEURS
www.salon-renovation.com



